

rite de Lignières, fille de Jean de Lignières, seigneur de Rochetaillée et de Jacqueline de Mussy. Marguerite apporta à son époux la terre de Rochetaillée qui lui fut donnée en dot. En 1336, nous voyons Artaud investi des fonctions de châtelain de Néronde (1). Sa mort paraît devoir se fixer vers 1367, car à cette date, sa veuve rendit hommage de Montrond au comte Renaud (2).

Son fils Artaud, quatrième du nom, seigneur de Montrond et de Rochetaillée, épousa Louise d'Apchon, fille et héritière de Louis, seigneur d'Apchon en Auvergne, qui substitua sa terre d'Apchon aux enfants mâles de sa fille et d'Artaud. En 1370, nous voyons ce dernier établir, en sa qualité de seigneur de Rochetaillée, le sieur Jean Marc pour son capitaine dans ce château, avec quarante-cinq écus d'appointements, dont les habitants de la seigneurie devaient supporter les deux tiers, en retour du droit qui leur était accordé de s'y réfugier en temps de guerre. Quelques années plus tard (1378), le même Artaud s'engage dans un acte signé au château de Rochetaillée à entretenir un portier pour la garde du château et du donjon, à la charge par les habitants d'en tenir un autre à leurs frais, pour la basse-cour ou première enceinte (3).

On s'est souvent récrié contre l'établissement de pareilles servitudes. Pourtant aucun droit féodal ne se justifie plus aisément. A une époque où les habitants de nos campagnes ne trouvaient de sûreté pendant les

(1) Broutin. Hist. de Feurs. p. 110.

(2) Archives du départ. de la Loire. — Broutin. Hist. de Feurs, p. 116.

(3) Aug. Bernard. Hist. du Forez. II. p. 296. — Latour-Varan, Chronique des châteaux et des abbayes. II. p. 273.